

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 AVRIL 2019

Etaient présents : Mmes BIGOT, PASQUIER, PEREIRA
MM. PANNIER, POUSSE, FOURNIER, GOUPY, JOURDAIN, RICHET,
RADIGUE, SIMON

Etaient absents / excusés : Mme FÉVRIER donne pouvoir à Mme PEREIRA
Mme HUBERT

Secrétaire de Séance : M. JOURDAIN

L'an deux mil dix neuf, le cinq avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Le compte rendu de la réunion du 22 mars 2019 ne suscite aucune remarque particulière.

✓ Approbation compte de gestion définitif 2018 Service Assainissement

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le Compte de Gestion définitif 2018 du service Assainissement et informe que tous les comptes sont désormais à zéro : il est donc constaté une remise à zéro de la balance comptable.

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion Définitif 2018 du Service Assainissement dressé par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve donc le Compte de Gestion définitif 2018 du service Assainissement.

✓ Affectation résultat de fonctionnement 2018 Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI Compte 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	72 052,10 €		- 114 875,18 €	3500,00 €	- 302.54 €	- 42 823,08 €
				- 3802,54 €		
FONCT	187 276,72 €	- 100 000 €	126 984,14 €			214 260,86 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	214 260,86 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	42 823,08 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	77 176,92 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	94 260,86 €
Total affecté au c/1068	120 000,00 €
Résultat d'investissement à inscrire au Budget 2019 en dépenses au 001 (Déficit)	42 823,08 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	

✓ Vote taux des trois taxes pour l'année 2019

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux communaux compte tenu que les bases ont déjà été revalorisées de 2,2% par l'état et que d'autre part, la Communauté de Communes a décidé elle aussi d'augmenter ses taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux et vote donc à l'unanimité le taux des trois taxes pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 14,60 % soit un produit de 159 286 €
- Taxe Foncière Bâti : 24,66 % soit un produit de 171 288 €
- Taxe Foncière non Bâti : 42,70 % soit un produit de 38 473 €

Le produit total est donc 369 047 € auquel s'ajoutent les allocations compensatrices s'élevant à 15 026 €, soit une ressource fiscale de 384 073 €.

✓ Vote du Budget Primitif 2019 Commune

Le Conseil Municipal met à jour le document de préparation budgétaire distribué le 22 mars dernier avec notamment les dotations de l'état qui s'élèvent à 238 466 € et se décomposent comme suit :

- Dotation Globale de Fonctionnement : 113 551 €
- Dotation de Solidarité Rurale : 77 475 €
- Dotation Nationale de Péréquation : 47 440 €

Le Conseil Municipal, vote le Budget Primitif 2019 à l'unanimité qui s'équilibre :

- Pour la section fonctionnement : en recettes et en dépenses pour un montant de 928 815 € dont un virement à la section d'investissement de 120 000 €.
- Pour la section investissement : en recettes et en dépenses pour un montant de 407 504 € dont un remboursement du capital des emprunts de 70 500 €.

Par ailleurs, une analyse financière a été effectuée concernant le coût d'un repas au restaurant scolaire en 2018. Un tableau récapitulatif des charges courantes, les charges de personnel de surveillance et les recettes est projeté par vidéo-projection.

Le montant des charges courantes est de 75 527 € auquel il convient d'ajouter les frais de surveillance des enfants pour 18 787 € soit un total de 94 324 € pour 13835 repas servi soit un coût de 6,82 € par repas.

La participation des familles est de 47 040 € soit 3,40 € par repas et 3,42 € pour la participation de la commune représentant 49,85 % pour les familles et 50,15 % pour la commune.

✓ Délibération contrat et règlement de prêt stands et barrières

Monsieur POUSSE présente le projet de règlement pour le prêt gratuit du matériel communal comprenant 4 stands et 32 barrières ainsi que les contrats (voir annexes).

Ce matériel pourra être mis à disposition gratuitement aux associations ayant leurs sièges sociaux sur la commune de Saint Ouen en Belin, aux habitants de la commune de Saint Ouen en Belin et aux Mairie de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » demandeuses.

L'association organisant le comice intercommunal d'Ecommoy, le matériel sera également mis à disposition gratuitement.

En cas de prêt aux habitants de Saint Ouen en Belin, un chèque de caution de 1 000 € par stand prêté devra être remis à l'enlèvement du matériel.

✓ Questions d'Actualité

➤ Pour information

Monsieur PANNIER fait part aux conseillers municipaux que les travaux sur le réseau des eaux pluviales (Route de la Rouzière et Route des Trois Maillets) réalisés par la Communauté de Communes débuteront fin avril début mai. Ces travaux seront effectués par l'entreprise TRIFFAULT de Marolles les Brault et l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques Route de la Rouzière devraient suivre.

Dans le cadre du groupement de commandes dont le coordonnateur est la Communauté de Communes, les travaux de curage des fossés sont attribués à l'entreprise BARDET et les travaux de débroussaillage à l'entreprise LEVEILLÉ.

Une formation sur le balisage des chemins de randonnée a été effectuée par Monsieur GOUPY Jean-Raymond en qualité de référent au Comité Départemental de Randonnées Pédestres.

Monsieur GOUPY indique que cette formation est très intéressante et précise que 27 000 km de sentiers sont balisés en Sarthe.

Monsieur PANNIER informe les conseillers sur le déploiement de la fibre optique sur le territoire.

Une réunion organisée par Sarthe Numérique le 1^{er} avril dernier :

1. Un site internet a été créé qui permet aux habitants de savoir où en est le déploiement de la fibre chez eux : <http://lafibrearrivechezvous.fr/suis-je-eligible-6971.html>
2. Les études sur notre Communauté de Communes se dérouleront en 2020. Elles détermineront le programme de travaux pour que le déploiement soit finalisé en 2022.
3. Sarthe Numérique pourrait demander à la commune de compléter l'adressage des habitations.

Monsieur PANNIER indique par ailleurs avoir eu la visite de La Poste concernant une proposition d'audit pour l'adressage des habitations restant à numérotter dont le devis s'élève à 7 200 € HT.

Monsieur le Maire indique que si la numérotation était nécessaire, elle pourrait être faite en interne.

Suite aux compétences transférées dans le cadre de la loi NOTRe, la Région des Pays de la Loire a désormais la responsabilité de la planification des déchets.

Elle a donc élaboré un projet de Plan de prévention et de gestion des déchets avec son volet Plan d'actions pour l'économie circulaire, qui sera soumis à enquête publique durant 32 jours, du lundi 1^{er} avril 2019 à 9h au jeudi 2 mai 2019.

Conformément à l'article R123-12 du Code de l'environnement, l'ensemble de pièces du dossier d'enquête, au format numérique est téléchargeable sur le site www.registre-local.fr/plandechets-pdl.

Le dimanche 7 avril prochain le « Club sportif Cheminots du Mans » organise une randonnée de cyclotourisme « La Cheminote » qui passera sur la commune.

Les flyers concernant le programme des Escapades du 27 avril prochain sont à disposition.

Monsieur RICHET indique qu'une rubrique espace familles et citoyens créée sur le site de la Communauté de Communes rend désormais possible les inscriptions et changements concernant les activités de l'enfance jeunesse.

Monsieur RICHET indique par ailleurs que lors de la commission Menus du 1^{er} avril dernier, il a été décidé de proposer à titre expérimental un repas végétarien au Restaurant Scolaire tous les quinze jours d'ici la fin de l'année scolaire. Un bilan de cette expérimentation sera fait en juin prochain.

Monsieur RICHET fait part de l'état de dégradation préoccupant de la maison au lieudit « La Maison Neuve ». Monsieur PANNIER indique que plusieurs courriers ont déjà été envoyés au propriétaire : il conviendra d'étudier si cette maison doit faire l'objet d'une procédure de péril à l'encontre du propriétaire.

Monsieur FOURNIER fait part du dépôt sauvage de 6 sacs d'ordures ménagères route de La Valinière : Monsieur PANNIER indique qu'un courrier en recommandé a été adressé ce jour à l'habitante d'Ecommoy avec copie à Monsieur le Maire d'Ecommoy.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le Vendredi 3 Mai à 20h 30.

La séance est levée à 22h 05

Le Secrétaire de séance